

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (sauf point 19), M. Frédéric Besnier, - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne (sauf points 1 et 2), M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (sauf points 7, 8 et 20), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, M. Jean-Jacques Um (sauf points 1, 2 et 29), M. Stéphane Lamart et M. Christophe Carlier- conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M.Frédéric Besnier (points 1, 2,3 et 4)
M. Kaddour Métir représenté par Mme Elsa Solvignon (sauf point 19),
M. Josselin Aubry représenté par Mme Estelle Leyssenne (sauf points 1 et 2)
M. Régis Oberhauser représenté par M. Yann Pirolli
M. Mamadou Dramé représenté par Mme Isabelle Dutronc
M. Benoît Legoëdec représenté par M. Philippe Pallier
Mme Véronique Vela-Rodriguez représenté par Mme Claire Lefebvre
M. Julien Baillergeau représenté par M. Christian Caristan

Étaient absent.es :

M.Aubry (points 1, 2)
M. Kaddour Métir (point 19)
Mme Elsa Solvignon (point 19)
M. Leyssenne (points 1 et 2)
M.Um (points 1, 2 et 29).
M. Philippe Vafiadès (points 7, 8 et 20)
M. Cyril Gallon

Monsieur Olivier Guillotin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2022

Monsieur Pirolli demande que soient corrigés les propos de monsieur Oberhauser s'agissant des lignes de transports.

Monsieur Madelin fait plusieurs remarques et demandes de corrections.

Monsieur Doms relève une faute de frappe.

Madame La Maire répond que ces modifications sont acceptées.

Madame La Maire met aux voix :

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité, a pris acte du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2022.

2. Installation de M. Christophe CARLIER

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Maire, rapporteure,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** prend acte de l'installation de Monsieur Christophe Carlier en qualité de conseiller municipal de la commune de Fresnes.

3. Approbation de la convention territoriale globale pour les années 2022/2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Monsieur Carlier indique que l'annexe diagnostic fiche 2 de la petite enfance fait apparaître deux points négatifs. Premièrement le taux de couverture au titre de l'accueil du jeune enfant ne s'élève qu'à 46,6% à Fresnes contre 50,3% au niveau départemental, soit près de 4 points de moins.

Deuxièmement, le taux d'évolution du nombre d'assistantes maternelles agréées et proposées aux familles via le relais petit enfant entre 2015 et 2019 diminue de 3% à Fresnes soit une baisse plus significative que pour le département ou l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.

Monsieur Carlier demande quelles sont les actions concrètes que la Ville entend mener sur la période 2023-2026 pour remédier à cette situation et renforcer son offre en matière d'accueil du jeune enfant notamment par les assistantes maternelles agréées.

Il ajoute que l'analyse du document fait également apparaître des besoins significatifs sur plusieurs structures, notamment le Multi-accueil de la Peupleraie, dont les locaux sont vétustes, l'accueil de loisirs sans hébergement maternel des Capucines, ou encore le groupe scolaire Pasteur-Roux, qui doit faire l'objet de travaux de réhabilitation, et dont les coûts prévisionnels ne sont pas indiqués. Il demande quels sont les montants prévisionnels de ces opérations et quels sont les financements possibles pour la Ville, étant entendu que la convention territoriale globale ne permet pas de financer les travaux par des subventions d'investissement. De même, il demande quand ces projets seront présentés aux familles concernées.

Madame la Maire précise que sont présentées, à ce stade, des fiches projets qui vont être développées par la suite. Ces projets ne sont pas tous subventionnables par la CAF, qui n'a pas vocation à subventionner des projets intergénérationnels ni la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux, mais ils font néanmoins partie du contrat et du développement des projets en faveur de la jeunesse, des enfants et de la parentalité.

Madame la Maire ajoute que ces fiches n'ont pas pour objet de rentrer dans les détails puisqu'ils vont se dérouler sur les quatre prochaines années.

S'agissant des actions envers les assistantes maternelles, Madame la Maire précise qu'un travail est engagé avec le Relais assistantes maternelles et le Relais petite enfance (RPE) pour améliorer l'offre et la garde des enfants chez les assistantes maternelles. La ville de Fresnes développe également des formations et des activités qui permettent aux assistantes maternelles d'avoir plus de contacts entre elles.

Madame la Maire souligne le travail qui a été fait par les services et par les élu.es sur cette convention territoriale globale, qui est tout à fait nouveau dans les relations entre la Ville et la CAF. Ce travail a permis de développer un projet global de politique en faveur et envers les habitant.es de tous âges.

Madame Sadane précise que dans le cadre de la collaboration entre la Ville et les assistantes maternelles, il a été convenu de désigner une assistante maternelle qui coordonne et renseigne les parents. Elle dispose de la liste de l'ensemble des assistantes maternelles avec le nombre de places disponibles permettant ainsi aux parents de prendre contact avec l'assistante maternelle qui est en adéquation avec leurs besoins.

Monsieur Doms indique avoir proposé en commission qu'une action particulière soit faite sur les questions du numérique vis-à-vis de la jeunesse en vue d'aborder, d'une part, la question de pornographie sur internet et, d'autre part, la question de la trop grande utilisation des écrans. Il signale l'existence d'un livre intitulé *La fabrique du crétin du digital*, de Michel Desmurget, où l'auteur traite de la nocivité des écrans.

Madame Sadane répond que ces deux actions ont déjà été menées lors d'un café des parents sur le groupe scolaire Les Coquelicots / Théodore Monod, dont la thématique était l'alerte aux écrans et la consommation d'écran.

Madame Dutronc indique que des enfants de plus en plus jeunes ont accès à différentes sortes d'écrans (téléphones, ordinateurs, tablettes) et que les enfants et les adolescent.es consultent des sites d'informations qui ne sont pas de leur âge. Elle ajoute que ce sujet grave est traité par l'Education nationale et par les services municipaux (service jeunesse) autour de la gestion et de l'approche des écrans. Elle signale que les programmes de l'Education nationale doivent aborder ces thématiques avec l'appui d'officiers de prévention ou de médecins et d'infirmières scolaires afin d'aider les familles et les enfants à appréhender de manière plus pertinente l'accès aux écrans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la proposition de Convention Territoriale Globale par la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, sise quartier de l'Échat – 2, voie Félix Eboué à Créteil (Val-de-Marne) pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 ; Autorise Madame la Maire, ou son.ssa représentant.e, à signer ladite convention et toutes pièces administratives et comptables s'y rattachant et dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal (article 7478 - diverses fonctions).

4. Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne – approbation de la convention d'objectifs et de financement « ALSH extrascolaire » et « accueil périscolaire » avenant 2022-1 à la convention n°128711 et 128710

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la proposition de l'avenant de la convention d'objectifs et de financement par la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, sise quartier de l'Échat – 2, voie Félix Eboué à Créteil (Val-de-Marne) pour l'année 2022 ; Autorise Madame la Maire à signer ladite convention et toutes pièces administratives et comptables s'y rattachant et dit que la recette correspondante sera inscrite au budget communal (article 7478 – fonction 421 et 64).

5. Accueils péri et extrascolaires - mise en place d'une réservation obligatoire - Modification du règlement intérieur

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Monsieur Madelin déclare que cette mise en place de la réservation obligatoire pour les accueils péri et extrascolaires et cette modification du règlement en général n'ont été concertées ni avec les parents d'élèves ni avec l'opposition.

Monsieur Madelin estime que l'inscription aux accueils de loisirs sera plus compliquée puisqu'elle devra intervenir cinq jours avant pour les semaines d'école, contre le matin même jusqu'à présent. De plus il faudra désormais un certificat médical dès que les enfants seront malades, et quelle que soit la maladie.

Madame La Maire explique que cette réservation existe quasiment dans toutes les villes depuis longtemps et cela permet d'apporter un service de meilleure qualité et de limiter le gâchis alimentaire.

Madame Ethève regrette ce changement alors que la situation antérieure représentait une liberté et une adaptation pour les personnes qui travaillent et, ainsi, selon elle, une pratique meilleure que celles des autres villes.

Madame Ethève demande une explication concernant un SMS envoyé à certains parents les informant d'une majoration de 50% en cas d'inscription tardive à la cantine. Elle relève également que le tarif de la cantine est beaucoup plus élevé que dans certaines villes alentours, même en ayant revu les coefficients. Elle demande par conséquent que cette mesure soit révisée. Elle affirme que l'opposition n'en a pas été informée avant ce Conseil municipal alors que les parents l'ont été, s'interroge sur l'utilité d'un vote en séance et précise qu'elle ne participera pas au vote.

Monsieur Carlier signale qu'il est particulièrement regrettable que cette modification du règlement intérieur intervienne en cours d'année scolaire et prenne effet au 3 janvier 2023.

Madame la Maire répond qu'elle comprend les difficultés que peuvent rencontrer les parents dans leur travail, mais elle indique qu'il existe aussi des difficultés du fait de la fluctuation dans les effectifs. Ainsi, les agents pouvaient être appelés ou décommandés au dernier moment. Il s'agit donc de permettre aux animateurs d'avoir de meilleures conditions de travail en ayant des plannings à l'avance.

Madame la Maire précise qu'il y a eu une concertation avec les parents, qui comprennent la nécessité, pour des raisons d'organisation, de faire des réservations.

Madame Ethève revient sur sa précédente question concernant la réception par les parents d'un SMS informant de la majoration de 50 % de majoration pour l'inscription d'un enfant en dehors du délai de 5 jours.

Madame Sadane répond qu'un SMS a été transmis aux parents, dans le cadre d'une communication débutée au mois de juin par la diffusion et la remise du guide enfance à chaque parent Fresnois, mais qu'il ne mentionnait pas de majoration de 50%. Il s'agissait d'un SMS rappelant la nécessité de s'inscrire dans l'espace famille afin d'effectuer une réservation. Elle ajoute que les situations professionnelles font partie des exceptions qui sont inscrites au règlement intérieur.

Monsieur Madelin relève qu'aucune modification ne peut être apportée après clôture de la période de réservation, hormis trois exceptions, et notamment en cas de « situations professionnelles » : reprises d'emploi, formation professionnelle, modification ou annulation des congés par l'employeur ". Il demande que soit ajouté" en cas de rendez-vous de recherche d'emploi ".

Monsieur Madelin indique qu'il est prévu que le départ des enfants en maternelle s'effectue obligatoirement accompagné d'un adulte, il signale avoir été alerté du fait d'un défaut d'application des règles applicables en cas de résidence alternée. Il alerte ensuite le Conseil municipal sur la pénalité de retard de 10 euros par période de 10 minutes, par enfant et par retard constaté, car elle lui paraît trop forte. Il indique ensuite que le cas d'application de la pénalité « je viens sans avoir réservé sur les temps périscolaires » pour lequel le tarif est majoré de 50% lui paraît sévère.

Madame Sadane explique que les services gèrent ces situations au cas par cas dans le cadre du règlement intérieur et précise que, s'agissant d'enfants, ils le font avec humanité.

Madame La Maire indique que, comme dans tout règlement intérieur, il peut y avoir des cas qui n'ont pas été prévus ou des cas particuliers qui seront traités avec bienveillance. Elle ajoute que la pénalité de 10 euros, n'est appliquée que lorsque la mauvaise foi du parent est avérée et ne l'est pas si le parent a eu un contretemps exceptionnel.

Monsieur Doms exprime son mécontentement face à l'excès de réglementation, surtout quand elle n'est pas appliquée, et fait remarquer qu'il n'y a pas eu concertation avec les élu.es de l'opposition et indique qu'il votera contre cette délibération.

Madame La Maire répond qu'il existe des commissions, prévues par le règlement du Conseil municipal, au sein desquelles l'opposition siège et peut ainsi participer aux débats.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a approuvé, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique VelaRodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leysse, M. Julien Baillergeau

(représenté), M. Stéphane Lamart – **2 contre** – M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès – **5 abstentions** – Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, M. Christophe Carlier et M. Jean-Jacques Um , approuve les modifications du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires de la ville; approuve la mise en place du projet des réservations obligatoires pour tous les temps périscolaires et extrascolaires sur l'espace famille de la ville et dit que la participation des familles qui ne procéderaient pas à la réservation des prestations selon le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires serait majorée selon ledit règlement.

6. Approbation du contrat Opaque - billetterie de spectacles à passer avec la société Weezevent

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à **l'unanimité**, approuve le contrat de prestation de service de billetterie avec la société WEEZEVENT, autorise Madame la Maire ou son.s.a représentant.e à signer le contrat de prestation de service de billetterie avec la société WEEZEVENT ainsi que tous les actes y afférents et dit que la recette et le remboursement des frais seront respectivement inscrits au budget communal (article 7062 – sous-fonction 30 et article 65888 - sous-fonction 30).

7. Approbation des redevances des tarifs du restaurant communal à compter de l'année2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Monsieur Madelin indique que son groupe regrette cette augmentation de 5% puisque le point d'indice des agents n'a été augmenté que 3,5 %. Son groupe votera contre.

Monsieur Carlier rappelle au Conseil municipal que certaines collectivités dans le Val-de-Marne n'ont pas augmenté les tarifs de la restauration scolaire pour les familles ni du personnel communal.

Monsieur Madelin s'interroge sur l'absence de tarifs pour la Maire puisqu'il est prévu des tarifs pour les adjoint.es et les conseiller.ères municipaux.ales.

Madame La Maire répond que le tarif pour la Maire est assimilé à celui des adjoint.es.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Philippe Vafiadès est absent lors du vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart – **5 contre** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier – **1 abstention** – M. Jean-Jacques Um,

Fixe les tarifs du restaurant communal comme suit à compter du 1er janvier 2023 :

DESCRIPTION	TARIF 2023
Tarif de base	8,50 €
Agent communal, emploi aidé et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension inférieur ou égal à 430	3 €
Agent communal et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension compris entre 431 et 540	4 €
Agent communal et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension supérieur à 540	5 €
Enfant mineur du personnel communal et conseillers municipaux	5 €

Conjoint et enfant majeur des agents municipaux, invité, services extérieurs et agents des administrations implantées dans le centre administratif, adjoints au maire et conseillers municipaux délégués	8,50 €
Agent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430 (complément de 5,07 euros versé par l'EPT)	3,43 €
Agent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540 (complément de 4,25 euros versé par l'EPT)	4,25 €
Agent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre ayant un indice brut de traitement supérieur à 540 (complément de 3,34 euros versé par l'EPT)	5,16 €
Stagiaire de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne	3 €
Stagiaire accueilli dans les services municipaux faisant un stage conventionné non rémunéré ou demandeur d'emploi	3 €
Fonctionnaire suivant un stage organisé par le collectif formation réunissant les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Rungis et Villejuif	3 €
Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430	3 €
Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540	4 €
Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement supérieur à 540	5 €
Personnel salarié dans une association dont le siège social est à Fresnes	5 €
Pensionnaire d'une résidence d'artistes	Gratuit
Boisson en sus	1 €

8. Approbation des redevances des concessions funéraires et des taxes funéraires à compter de l'année 2023

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Philippe Vafiadès est absent lors du vote.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, par **30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Jean-Jacques Um – **3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier,

Approuve les tarifs des concessions funéraires et des taxes funéraires à compter de l'année 2023 comme suit :

<u>Taxes funéraires :</u>	
Taxe de caveau provisoire (premier mois)	54,70 €
-par jour supplémentaire	3,85 €
<u>Concessions de terrain :</u>	
concession décennale pour enfant	106,05 €
concession trentenaire pour enfant	460,95 €
concession cinquantenaire pour enfant.....	1 102,50 €
concession décennale	239,10 €
concession trentenaire	961,65 €
concession cinquantenaire	2 299,50 €

Concessions de cases de columbarium :

-concession décennale	450,45 €
-concession trentenaire	1 127,40 €

9. Révision des tarifs pour les consultations hors nomenclature au Centre Municipal de Santé (CMS)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte Gauthier Tironneau, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, par **30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mmelsabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès, M. Jean-Jacques Um – **4 abstentions** – Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, approuve les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 pour les consultations hors nomenclature comme suit :

	Tarifs 2023	
	Tarifs 100%	Non imposable Fresnois 50%
Pedicurie	26 €	13 €
Psychologie	26 €	13 €
osteopathie	46 €	23 €

10. Budget exercice 2022 - Admissions en non-valeur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier demande, si, dans l'optique du passage au référentiel budgétaire M57 le 1er janvier 2024 et sur la base des recommandations prudentielles constantes des chambres régionales des comptes au titre du provisionnement pour risque, la Ville envisage de provisionner sur l'exercice 2023 ou de mettre en œuvre un plan d'apurement pluriannuel sur deux ou trois exercices afin de réduire le risque correspondant aux impayés. La ville a déjà constitué une provision de 1 200 000 € pour l'exercice 2021 au titre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt de la SEMAF à hauteur de 80%, et il serait donc logique de constituer de la même façon une provision pour les restes à recouvrer comme le font d'ailleurs un certain nombre des communes du département.

Monsieur Pallier répond qu'il y a effectivement un montant conséquent d'impayés au compte de gestion de 2021 et que des démarches sont entreprises par les services dans un premier temps, puis par le comptable du Trésor pour recouvrer ces impayés, qui s'élèvent à 434 000 € environ.

Il ajoute qu'une provision a effectivement été constituée dans les comptes de la Ville sur l'exercice 2021, car il avait été estimé qu'il existait un risque de non-recouvrement des créances et, que, dans le cas où la somme provisionnée se révélerait insuffisante, les décisions qui s'imposent seraient prises, comme celle proposée aujourd'hui, à savoir passer en perte les montants des créances jugés irrécouvrables par le comptable du Trésor.

Monsieur Pallier ajoute que, sur l'exercice 2023, il apparaît délicat de provisionner plus d'avance de ce risque, compte tenu des difficultés que toutes les collectivités locales rencontreront, du fait des effets de l'inflation sur l'ensemble des dépenses de charges à caractère général, et, notamment, sur l'alimentation, pour lesquelles une augmentation de l'ordre de 11% ou 12% est attendue pour 2023, ce qui est supérieur à l'augmentation des tarifs restauration votée, dernièrement.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, par **30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé

(représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès, M. Stéphane Lamart, M. Jean-Jacques Um – **4 abstentions** –, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, admet en non-valeur ces créances pour le montant total de 1 227,04 euros qui représentent des recouvrements dus par divers créanciers, répartis ainsi qu'il suit :

-	exercice 2010	44,00 €
-	exercice 2013	92,92 €
-	exercice 2015	301,10 €
-	exercice 2017	2,56 €
-	exercice 2018	8,90 €
-	exercice 2019	327,24 €
-	exercice 2020	277,14 €
-	exercice 2021	105,38 €
-	exercice 2022	67,80 €

11. Budget exercice 2022 - Produits irrécouvrables

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Stéphane Lamart, M. Jean-Jacques Um – **3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, de mandater des créances de trois redevables qui ne peuvent être recouvrées, relatives aux exercices 2015 à 2021, en raison de décisions juridiques extérieures définitives, qui s'élèvent à un montant total de 8 748,18 euros.

12. Budget exercice 2022 - Décision modificative

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Monsieur Carlier demande quel est l'impact réel sur l'exercice 2022 du surcoût financier supporté par la Ville après la forte hausse des prix de l'énergie en particulier de l'électricité et du gaz. Il souhaite également savoir si la Ville a fait une demande d'acompte auprès de la Préfecture pour bénéficier de l'avance au titre du mécanisme de filet de sécurité, et qui est notamment destiné à aider financièrement les communes à faire face à l'augmentation des dépenses courantes liées à l'inflation. Dans le cas où la demande d'acompte a été faite, Monsieur Carlier demande quelle projection est faite sur le recul de l'épargne brute au niveau du compte administratif 2022 par rapport au compte administratif 2021.

De même, il demande si les ajustements, à la hausse ou à la baisse, des subventions d'investissement tiennent compte des dernières subventions attribuées par le bureau de la Métropole du Grand Paris, le 5 décembre dernier, parmi lesquelles figurent notamment 144.000 euros pour la ville de Fresnes, avec 120.000 euros pour la rénovation de la toiture de la bibliothèque Gabriel Bourdin.

Il remarque que, contrairement à 2021, ne figure pas dans les recettes d'investissement le bénéfice pour la Ville du volet 2 du plan de relance pour la construction durable alors qu'en 2021 la Ville avait obtenu 220 000 euros pour la construction à l'angle de la rue Henri Barbusse et de l'avenue de la Division Leclerc.

Il demande si la Ville a souscrit un emprunt bancaire correspondant au montant de 1 950 000 €, qui reste au budget primitif, cumulé avec le BS et la DM1. Dans l'affirmative, il souhaite en connaître les conditions financières, en particulier s'il s'agit d'un taux fixe ou variable et quelle en est la prévision de tirage.

Par ailleurs, Monsieur Carlier regrette que le projet DM1 soit marqué par une réduction significative des crédits affectés aux dépenses d'équipements, qui accusent une baisse de 1 812 000 euros soit -20% environ. Il le regrette d'autant plus que le report des crédits sur l'exercice 2023 est juridiquement possible. Il pointe plus particulièrement l'annulation de travaux de végétalisation urbaine ou de cours d'école, qui sont réduits de près de 400 000 euros. Il indique que cette baisse ne semble pas aller dans le bon sens dans la mesure où l'effort d'investissement de la ville de Fresnes était, déjà en 2021, au niveau des ratios du compte de gestion, plus de trois fois inférieur à la moyenne des communes comparables et que la Ville est en train d'accumuler du retard.

Concernant les dépenses en énergie, Monsieur Pallier répond qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les comptes 2022 dans la mesure où les prix au niveau de la ville de Fresnes sont négociés dans le cadre des syndicats intercommunaux, et notamment le SIGEIF. Il ajoute qu'il y a un risque avéré concernant 2023. En effet, le prix du mégawattheure avait été négocié à 22 € par le SIGEIF, mais en 2023 le prix du mégawattheure de gaz est passé 125 €. Pour l'électricité, l'impact sera plus important.

Il explique que la priorité en 2023 sera de faire face à ces augmentations significatives des prix des énergies et aux effets de l'inflation sur l'ensemble des dépenses, notamment l'alimentation, mais aussi les différents travaux ou les différentes prestations assurées par les entreprises sollicitées par la Ville.

Monsieur Pallier revient ensuite sur les notifications très récentes de subventions obtenues par la Ville auprès de la Métropole du Grand Paris (120.000 € pour les travaux de remplacement de la verrière de la bibliothèque et 22 000 € complémentaires pour le remplacement des huisseries de l'Hôtel de ville). Il précise que ces deux subventions ne sont pas inscrites dans la décision modificative numéro 1, dans la mesure où celle-ci a été finalisée avant d'en recevoir les notifications. Par conséquent, ces subventions seront inscrites au BP 2023.

Monsieur Pallier confirme le recours à un emprunt à hauteur de 1 200 000 € pour le financement de la section d'investissement. Il indique qu'il y a eu une consultation, pour laquelle la Ville a reçu plusieurs offres. L'offre retenue est celle du Crédit Agricole sur la base d'un taux fixe de 3,26% pour un emprunt de 850 000 € sur 15 ans.

Concernant la réduction des crédits de la section d'investissement à hauteur de 1 600 000 € pour 2022, il précise que cela ne signifie pas que les opérations concernées sont annulées. L'opération Pasteur-Roux-Blancs-Bouleaux est en cours, dans la phase de programmation, c'est-à-dire d'examen des différentes options qui s'offrent à la Ville. Ainsi, il s'agit d'un simple report pour beaucoup d'opérations de 2022 sur 2023 et Monsieur Pallier rappelle l'importance des crédits prévus sur la mandature en matière d'investissement (40 millions d'euros) qui permettront de couvrir les besoins concernant différents projets, différents établissements.

Monsieur Madelin fait remarquer que cette décision modificative est une nouvelle décision de renoncement à beaucoup d'investissements sur 2022 qui sont reportés sur 2023. Par ailleurs, revenant à la question des énergies, Monsieur Madelin demande si un plan de sobriété énergétique est prévu à Fresnes.

Monsieur Pallier estime que la décision modificative ne constitue pas un renoncement, mais qu'il s'agit de réalisme car elle tient compte de plusieurs réalités qui s'imposent à la Ville. La première est que beaucoup d'entreprises ont des difficultés pour répondre aux différentes consultations et que d'autres n'ont pas les effectifs pour assister la Ville dans l'élaboration des projets ou pour réaliser les travaux. La seconde réalité est que beaucoup d'entreprises et de collectivités ont été confrontés en 2020, 2021 et 2022 à beaucoup de mouvements des salariés ou d'agents qui ont fait des choix professionnels qui se sont traduits par un départ en province ou dans d'autres secteurs d'activité, ce qui a entraîné une raréfaction des compétences. La Ville de Fresnes n'a pas été épargnée par ce phénomène dit de « grande démission ». Il ajoute que la situation s'est nettement améliorée sur 2022 puisqu'une grande partie des postes qui étaient vacants au sein de la collectivité ont été pourvus. Il indique espérer qu'en 2023 la Ville soit plus efficiente dans la réalisation des différents projets par le renforcement de la Direction Générale Adjointe Technique du fait du recrutement d'une directrice du patrimoine qui prendra ses fonctions le 1er février 2023.

Monsieur Doms regrette la baisse de subvention du CCAS et indique qu'il faut prévoir des augmentations de subvention au CCAS.

Monsieur Caristan précise que la subvention du CCAS n'est pas baissée.

Madame La Maire fait remarquer que cette baisse n'est pas encore votée puisqu'elle le serait au moment du vote du budget 2023.

Monsieur Madelin revient sur les baisses de crédits, à hauteur de 1 645 000 €, alors que le recours à l'emprunt s'élève à 1 200 000 €. Il demande ce qu'il en est de la différence de 445 000 €.

Monsieur Pallier répond que ce différentiel entre la baisse de l'investissement et le moindre du recours à l'emprunt s'explique par les subventions demandées notamment au FIM de la Métropole du Grand Paris, concernant le dossier conséquent des véhicules électriques. Il précise que le recours à l'emprunt est de 850 000 € en réalisé sur 2022 pour 3 000 000€ de remboursement de capital.

Madame La Maire rappelle que lors du précédent Conseil municipal, la Ville a déposé à nouveau des demandes de subventions pour les balayeuses auprès de l'État puisque les dossiers n'avaient pas été instruits sur l'année 2022.

Madame La Maire indique avoir un programme d'investissement ambitieux, mais aussi un programme de demandes de subventions qui l'est tout autant, et les subventions arrivent au fur et à mesure.

Monsieur Um remercie pour la qualité du débat technique et financier et demande le prix du remplacement de la table de radiologie.

Monsieur Pallier indique ne pas connaître le montant de la subvention espérée pour le remplacement de cette table de radiologie, mais ce sera inscrit dans le cadre du budget primitif 2023.

Monsieur Um demande si les vélos électriques étaient destinés à la police municipale.

Madame La Maire répond qu'ils sont destinés aux agents de la collectivité globalement, pour se déplacer dans les services.

Monsieur Um indique ne pas participer au vote, étant absent lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart – **6 contre** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier – **1 abstention** – M. Jean-Jacques Um.

13. Budget exercice 2023 - Versement d'acomptes de subventions à certains organismes et aux associations

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur.

Madame la Maire précise que ne prennent pas part au vote les élus qui sont représentants dans les conseils d'administration des différentes associations à savoir pour l'AAS Fresnes, Mamadou Dramé ; pour l'AVARA, Annette Perthuis et Michel Souillac ; pour la MJC, Benoît Legoëdec et Elsa Solvignon ; pour Fresnes Service, Paule Frachon et Christian Caristan et pour le CCAS, Christian Caristan.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à **l'unanimité**, d'approuver le principe du versement d'acomptes de subvention à valoir sur l'exercice 2023 aux organismes et associations sus-désignés dans les conditions précitées, dès le mois de janvier 2023.

14. Budget exercice 2023 - Autorisation préalable d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Madelin fait remarquer que les jeux au parc du Moulin de Berny sont attendus depuis longtemps ainsi que le rétablissement de la sécurité dans ce parc.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, par **30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle

Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Jean-Jacques Um, M. Stéphane Lamart – **4 abstentions** – M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif pour l'exercice 2023 sur la base des futures affectations présentées pour un montant total de trois cent quarante et un mille euros (341 000 €).

15. Demande de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques au titre de la du Fonds d'Investissement de la Métropole du Grand Paris

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Domsps demande ce qu'il adviendrait dans l'hypothèse où la Ville n'obtenait pas ces subventions.

Monsieur Lecomte répond que dans ce cas les investissements ne se feraient pas.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à solliciter le concours financier maximum possible de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain au titre de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique et d'autoriser Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ledit document et tous les documents s'y rapportant.

16. Demande de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de la préfecture du Val-de-Marne

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à solliciter le concours financier maximum de la Préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique et d'autoriser Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ledit document et tous les documents s'y rapportant.

17. Demande de subvention pour des travaux de rénovation du système de chauffage avec raccordement au réseau de chaleur par géothermie du gymnase « la Paix » au titre de la du Fonds d'Investissement de la Métropole du Grand Paris

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier maximum possible de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain au titre de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique pour les travaux de rénovation thermique du gymnase de la Paix et d'autoriser Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ledit document et tous les documents s'y rapportant.

18. Demande de subvention pour des travaux de rénovation du système de chauffage avec raccordement au réseau de chaleur par géothermie du gymnase « la Paix » au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de la préfecture du Val-de-Marne

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à solliciter le concours financier à hauteur de 30% de la Préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique et d'autoriser Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à signer ledit document et tous les documents s'y rapportant.

19. Présentation du compte rendu de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Maire, rapporteure,

Madame Elsa Solvignon est absente lors du vote.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, de prendre acte de la présentation du compte rendu de la réunion du 24 novembre 2022 de la commission consultative des services publics locaux.

20. Présentation du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 relatif au service public de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la Commune

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Maire, rapporteure,

Monsieur Carlier demande quel est l'avenir économique et financier de la centrale de cogénération, compte tenu des évolutions actuelles sur le marché des prix de l'énergie. Il souhaite notamment savoir si cette centrale de cogénération va pouvoir continuer à revendre l'électricité qu'elle produit.

Madame La Maire explique que la centrale de cogénération est amenée à arrêter son activité puisque les tarifs préférentiels de rachat de l'État s'arrêtent en 2023. Cela était donc prévu depuis un certain temps. Le délégataire SOFREGE va garder cette centrale de cogénération dans le cas où l'État ferait appel à ce genre d'installation pour produire de l'électricité dans des moments particulièrement tendus. Le fait que la centrale de cogénération arrête son activité souligne la nécessité de développer le réseau de géothermie.

Monsieur Carlier demande s'il est envisagé de mettre un système de production et d'autoconsommation sur un certain nombre de bâtiments municipaux. Il demande si la Ville ne pourrait pas utiliser la production électrique de la centrale de cogénération pour une autoconsommation des bâtiments communaux.

Madame La Maire répond qu'en raison de l'augmentation du prix du gaz, la cogénération devient un modèle économique obsolète et inopérant.

Monsieur Carlier indique qu'il est regrettable que la plupart des centrales de cogénération s'arrêtent du fait de la hausse des prix de l'énergie, alors que les collectivités locales ont porté des investissements très lourds pour développer cette énergie propre.

Madame La Maire précise que la cogénération ne peut pas être considérée comme une énergie propre car elle consiste à brûler du gaz pour faire de l'électricité. Aussi, la part d'énergie renouvelable de la Ville va augmenter et il faut aller dans ce sens car la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est de plus en plus importante et la part de d'énergie renouvelable imposée pour bénéficier TVA réduite va monter à 60% voire à 65%. Il faut donc que la Ville consolide sa production géothermale, en en augmentant la part.

Dans ces conditions, Madame la Maire indique que la fin de la centrale de cogénération est une opportunité pour la Ville d'augmenter la part de géothermie car elle était liée, par ce contrat de cogénération, à la consommation de gaz et limitée dans la consommation d'eau géothermale.

Madame Leclerc-Bruant souhaite, au nom de son groupe politique, saluer cette politique vertueuse portée par la Ville depuis quasiment une quarantaine d'années et qui a un vrai impact social en termes d'accès et de baisse du coût de l'énergie. Elle rappelle que cette politique est d'actualité compte tenu des actuels enjeux de sobriété énergétique, dans la mesure où le logement représente environ 30% des émissions de gaz à effet de serre.

Madame Leyssenne réaffirme la position du groupe "communiste citoyenne et citoyen" au sujet du réseau Fresnois de chauffage urbain par géothermie. Le rapport d'activités pour l'année 2021 de la société SOFREGE, délégataire du système de chauffage urbain par géothermie de la Ville, souligne parfaitement l'action de la ville en termes d'amélioration et d'optimisation du réseau.

Le développement du chauffage urbain par géothermie démontre une fois de plus toute la pertinence des collectivités locales de proximité dans leur capacité à agir, mais cela nécessite que les moyens soient donnés aux collectivités pour répondre aux besoins réels des populations. Il n'est pas normal que dans la 6e puissance mondiale nous ne puissions pas nous chauffer à prix décent, que ce soit dans un pavillon ou dans un logement collectif.

En 2020, ce sont plus de 70% des appartements fresnois qui sont raccordés au chauffage urbain, soit 8045 logements collectifs à Fresnes. En ce sens, le réseau de la Ville constitue un véritable bouclier social pour de nombreux habitants.es de la Ville, face à la libéralisation de l'énergie et ses conséquences mais aussi pour les services publics fragilisés également par la hausse des énergies.

Le développement de la géothermie comme d'ailleurs de la régie publique de l'eau, traduit parfaitement l'engagement pris devant les Fresnois.es au début de la mandature en matière d'écologie populaire.

Cet engagement est attendu aussi de la part du gouvernement. La crise financière des collectivités se trouve gravement approfondie par l'inflation qui sévit, comme par la revalorisation non compensée du point d'indice des fonctionnaires générant une facture supplémentaire pour les collectivités. A cela s'ajoute, le dernier revirement gouvernemental relatif au nouveau projet de loi de finance à l'encontre par exemple, des établissements publics territoriaux, asphyxiant davantage et de façon indirecte les collectivités.

Ce nouvel état d'urgence économique et social exige au contraire des réponses d'un autre niveau de la part du gouvernement c'est pourquoi le groupe "communiste citoyenne et citoyen" appelle à l'extension d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales et donc pour les réseaux de chaleur ainsi qu'à la mise en place d'une taxe sur les super profits afin de faire baisser les prix de l'énergie pour les familles et d'allouer de nouveaux moyens aux services publics locaux.

Monsieur Madelin souhaite signaler que sur la question de la fin du mois, la mairie de Fresnes a augmenté l'ensemble de ses tarifs municipaux de presque de 4.5% et certains même de 5%, comme celui pour la restauration des agents municipaux.

Madame Ethève relève que la question de la géothermie a commencé à être débattue à la ville de Fresnes dès 1982-1983.

Monsieur Carlier fait remarquer que le 16 décembre a lieu un Conseil métropolitain et qu'un vœu sera proposé par un certain nombre de président.es d'établissement public territoriaux, pour demander au Gouvernement de revenir sur sa décision afin qu'en 2023 les établissements publics territoriaux récupèrent 100% de la cotisation foncière des entreprises. Cela permettra aux établissements publics territoriaux d'assumer leurs compétences de proximité mais aussi aux communes qui en sont membres de mieux supporter le choc financier qui pourrait s'annoncer pour 2023 compte tenu effectivement de l'augmentation de l'inflation.

Madame La Maire répond être au courant de ce vœu et précise en avoir parlé au dernier Conseil de Territoire.

Monsieur Philippe Vafiadès est absent lors du vote.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé par **32 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, M. Richard Domsps, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, M. Christophe Carlier et M. Jean-Jacques Um – **1 abstention** – Mme Muriel Éthève, prend acte du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 relatif à l'exploitation du service public de production et de distribution d'énergie calorifique de la commune de Fresnes et émet un avis favorable.

21. Habilitation donné à Madame la Maire pour signer la convention partenariale 2022/2023 entre l'Education nationale, le Conseil départemental et la Ville de Fresnes portant sur un dispositif d'accueil des élèves exclu.es de l'établissement scolaire

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Monsieur Doms aimerait qu'un retour concret soit fait, par exemple au CCAS, sur la façon dont ce dispositif fonctionne, avec des intervenant.es qui en expliquent le fonctionnement.

Madame La Maire répond qu'un bilan qui est fait tous les ans mais que cela peut faire aussi l'objet d'une inscription à la commission " ville solidaire ".

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer les conventions à venir entre le collège Charcot, le collège Saint Exupéry, le collège Fromond, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conseil départemental du Val-de-Marne et la ville de Fresnes relative à la mise en place du dispositif d'accueil des élèves exclu.es temporairement de l'établissement scolaire (SESAME) pour les années 2022/2023.

22. Habilitation donné à Madame la Maire pour signer la convention partenariale 2022/2023 avec la Ligue de l'enseignement 94 portant sur la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil des élèves exclu.es de l'établissement scolaire (SESAME)

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter Madame la Maire, ou son.sa représentant.e, à signer la convention avec la Ligue de l'enseignement 94 relative à l'animation et au suivi du dispositif d'accueil des élèves exclus temporairement d'établissements scolaires pour les années 2022/2023 et tout acte annexe à intervenir.

23. Approbation de la convention de mise à disposition de service - Équipement culturels - L'EPT équipements culturels - À conclure avec l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Monsieur Carlier rappelle que le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a notamment mis en avant le nombre trop important de ces conventions de mise à disposition entre les communes membres et l'EPT 12, qui devraient être remplacées par des transferts et ne plus faire l'objet de mises à disposition.

Madame La Maire répond qu'il s'agit de régulariser des situations existantes et qu'un travail est engagé avec l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre pour avoir une gestion de l'ensemble des équipements, et notamment du gardiennage, qui soit mutualisé.

Monsieur Pallier précise, concernant cet équipement en particulier, qu'il a bien été mis fin à cette forme de mise à disposition, car, comme indiqué dans la délibération, depuis le 1er juillet 2022, c'est l'EPT qui assure le gardiennage des équipements territoriaux inclus dans la Ferme de Cottinville. La Ville se trouve bien dans la logique de ce qu'avait constaté et demandé la Cour Régionale des Comptes.

Monsieur Madelin relève qu'il s'agit d'une mutualisation intelligente des moyens, puisque dans l'enceinte de la Ferme de Cottinville certains équipements sont municipaux et d'autres sont intercommunaux. Par conséquent, le gardien va être un personnel de l'une des deux collectivités et être rémunéré au moins en partie par l'autre via une convention. En revanche, il remarque que, pendant six ans, la mairie de Fresnes a payé seule un agent, qui à l'évidence effectuait un travail qui était en grande partie celui d'un agent intercommunal. Monsieur Madelin trouve cela étonnant et typique d'une mauvaise gestion qui explique que la Ville reporte ses investissements.

Monsieur Pallier répond qu'il aurait été de mauvaise gestion de ne pas régulariser cette situation et de ne pas recouvrer la somme de 57 000 euros sur six ans.

Madame La Maire indique que, dès que le l'EPT engage des sommes qui concernent la ville de Fresnes on les retrouve dans le FCCT.

Monsieur UM demande comment s'opère la mutualisation puisque désormais c'est soit la Ville soit l'EPT qui embauche soit c'est la mairie.

Madame La Maire explique que jusqu'à présent c'était la gardienne de la Grange d'imière qui s'occupait de tout le site par l'intermédiaire de cette convention. La Ville et l'EPT se sont réunis pour définir les besoins respectifs de chacun, en termes de fonctionnement et en termes d'horaires de gardiennage.

Il est ressorti de cette rencontre qu'en dehors des spectacles, la Ville n'avait pas d'activité et que le besoin de gardiennage était pour les équipements de l'EPT. Au vu de cette analyse des fonctionnements, il s'agit non pas d'une mutualisation mais plutôt d'une répartition des postes.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé par **31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès, Mme Muriel Éthève, M. Jean-Jacques Um – **3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, d'approuver la convention de mise à disposition du personnel à intervenir avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour les équipements culturels autoriser Madame la Maire, ou son sa représentant.e, à signer la convention de mise à disposition de personnel, sus-désignée ainsi que tout document annexe s'y rapportant et dit que la recette correspondante sera constatée au budget communal.

24. Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes par la suppression de deux postes d'adjoint.es d'animation, la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, la suppression de deux postes d'adjoints administratifs principal de 2^{ème} classe et la création de deux postes d'adjoints administratifs principal de 1^{ère} classe fixant le nombre de poste au tableau des effectifs à 712, dont 591 pourvus

25. Création d'un emploi permanent de catégorie A à temps complet ouvert aux contractuel.les

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur ;

Monsieur Madelin déclare que, s'agissant d'une question de gestion interne dont son groupe ne peut pas avoir une bonne connaissance, son groupe politique va s'abstenir lors du vote.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé par **31 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Jean-Jacques Um – **3 abstentions** – M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, d'approuver à compter du

18 décembre 2022, la création d'un emploi permanent de catégorie A, à temps complet pour assurer les fonctions de responsable du service recrutement et développement de compétences au sein du département des ressources, qui pourrait être pourvu par un agent contractuel conformément aux textes en vigueur et dit que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal (chapitre globalisé 012 – charges de personnel et frais assimilés).

26. Mise en place d'une convention pour prévenir et mieux gérer et les situations d'urgence entre la mairie de Fresnes et Enedis

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Madelin indique être étonné que cela n'ait pas été mis en place depuis longtemps par Enedis.

Madame La Maire explique qu'il s'agit de la concrétisation, dans une convention, de choses qui existaient déjà et que cela va permettre d'avoir aussi des documents et des numéros accessibles à toutes les personnes qui en auront besoin en cas de d'urgence.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention entre Enedis et la mairie de Fresnes pour prévenir et mieux gérer les situations d'urgence.

27. Décisions prises par Madame la Maire en exercice en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co contractant	Montant
2022-237	7 octobre 2022	Contrat de cession du spectacle "Les Fées pètent l'écran" le 16 avril et le 18 avril 2023 à la Grange Dimière	Association Quartet Buccal	6 652,00 € TTC
2022-238	7 octobre 2022	Contrat de cession du spectacle "Ressources Humaines" le 11 mars 2023 à la Grange Dimière	La Compagnie 28	7 067,45 € TTC
2022-239	7 octobre 2022	Convention d'occupation des locaux du relais petite enfance par l'association "Un enfant dans la ville", pour les samedis 8 et 22 octobre 2022 ; 19 et 26 novembre 2022 et 3 décembre 2022	Association Un enfant dans la ville	x
2022-240	7 octobre 2022	Contrat de cession du spectacle "One" les 1er, 2 et 3 juin 2023 à la Grange Dimière	Compagnie Marizibill	7 511,60 € TTC
2022-241	10 octobre 2022	Contrat de cession du spectacle "Pierre Diot" le 13 mai 2023 à la Grange Dimière	Société Stelasud	1 600 €
2022-242	10 octobre 2022	Approbation du contrat passé entre la commune et l' <i>Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire</i> (IRSN) pour le suivi dosimétrique du service du service radiologie du CMS, pour une durée d'un an, à compter du 24 octobre 2022.	Société Landauer et l'IRSN	X
2022-243	10 octobre 2022	Approbation du mandat passé entre la Commune et l'agence Foncia Fresnes pour la mise en vente d'un local commercial au 8, rue Maurice Ténine	Agence Foncia Fresnes	
2022-244	13 octobre 2022	Contrat de cession du spectacle "Petite gueule en concert" le 18 mars 2023 à la Grange Dimière	Association ADONE	1 582,50 €
2022-245	13 octobre 2022	Passation d'une convention de résidence entre la Ville et LA PALPITANTE COMPAGNIE en octobre et novembre 2022 au théâtre de la Grange Dimière	Compagnie LA PALPITANTE	x

2022-246	14 octobre 2022	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD) pour l'organisation de deux cours de théâtre les 11 décembre 2022, 12 février et 12 mars 2023	Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD)	x
2022-247	14 octobre 2022	Décision d'approbation de la convention d'occupation de deux points sur le territoire du domaine de la Peupleraie, situés sentier des Acacias	Association syndicale du domaine de la Peupleraie	x
2022-248	18 octobre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur le pavillon (lot 13) sis 31, rue Auguste Daix et 21 à 35 avenue du Parc des Sports	x	x
2022-249	18 octobre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon (lots 2-4-5-6-7) sis 26, rue des Marronniers	x	x
2022-250	19 octobre 2022	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association "Un enfant dans la ville" pour l'organisation de la journée anniversaire des dix ans de l'association le 20 novembre 2022	Association Un enfant dans la ville	x
2022-251	20 octobre 2022	Contrat à passer entre la Ville de Fresnes et la société 3P SARL, pour un essai gratuit d'un progiciel de gestion des marchés publics	Société 3P	x
2022-252	20 octobre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 5, rue du Professeur Einstein	x	x
2022-253	20 octobre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux stationnements et deux locaux commerciaux sis rue du Docteur Charcot	x	x
2022-254	20 octobre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 8, rue des Violettes	x	x
2022-255	20 octobre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 5033) et une aire de stationnement (lot 5038) sis 12, avenue de la Paix	x	x
2022-256	21 octobre 2022	Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le remplacement des menuiseries à l'arrière de l'hôtel de ville	x	x
2022-257	25 octobre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité et quatre emplacements de stationnement sis avenue du Parc Médicis	x	x
2022-258	25 octobre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité et cinq emplacements de stationnement sis avenue du Parc Médicis	x	x
2022-259	26 octobre 2022	Décision d'approbation de la convention d'occupation d'un point sur le territoire du Clos de la Garenne	x	x
2022-260	26 octobre 2022	Décision d'approbation du contrat de prestation de services d'affichage de spectacles de la Grange Dîmière par Olivier Garnier	Auto-entrepreneur Olivier Garnier	1 800 euros en 2023
2022-261	27 octobre 2022	Contrat de cession du spectacle "En prévision de la fin du monde et de la création d'un nouveau" les 25 et 26 novembre 2022 à la Grange Dîmière	Compagnie A L'ENVI	3 851,28 euros TTC
2022-262	27 octobre 2022	Contrat de cession du spectacle "LUCA" le 2 décembre 2022 à la Grange Dîmière	Compagnie LA CHARGE DU RHINOCEROS	2 517 euros TTC

2022-263	7 novembre 2022	Décision d'approbation du contrat de prestation pour l'organisation d'une conférence " ayant pour titre « L'économie sociale et solidaire, dynamique et territoire » à la bibliothèque le 8 novembre 2022	Conférencier Benjamin Roger	650 euros TTC
2022-264	7 novembre 2022	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association Club de l'amitié, pour la date du 22 novembre 2022 de 9h à 18h	Association Club de l'amitié	x
2022-265	8 novembre 2022	Contrat de cession - La Palpitante - Spectacle "l'heure des ombres" pour le 9 novembre 2022, à Grange Dîmière	Société La Palpitante Compagnie	994,08 € TTC
2022-266	9 novembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking sis 12-14, avenue de la Paix et 5-13, avenue de Stalingrad	x	x
2022-267	9 novembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 12, rue de la Cité Jeanne d'Arc	x	x
2022-268	9 novembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 16, rue de la Cité Jeanne d'Arc	x	x
2022-269	10 novembre 2022	Contrat de mise à disposition d'œuvres originales d'un artiste à l'espace d'arts Chaillieux lors l'exposition "Chaos" du 12 novembre 2022 au 12 décembre 2022	Artiste BRUSADELLI Claire	150,00 €
2022-270	10 novembre 2022	Contrat de mise à disposition d'œuvres originales d'un artiste à l'espace d'arts Chaillieux lors l'exposition "Chaos" du 12 novembre 2022 au 17 décembre 2022	Artiste Wagner Henri	150,00 €
2022-271	10 novembre 2022	Contrat de mise à disposition d'œuvres originales d'un artiste à l'espace d'arts Chaillieux lors l'exposition "Chaos" du 12 novembre 2022 au 17 décembre 2022	Artiste MARTINACHE François	150,00 €
2022-272	10 novembre 2022	Contrat de mise à disposition d'œuvres originales d'un artiste à l'espace d'arts Chaillieux lors l'exposition "Chaos" du 12 novembre 2022 au 17 décembre 2022	Artiste METIVIER Josselin	150,00 €
2022-273	10 novembre 2022	Contrat de mise à disposition d'œuvres originales d'un artiste à l'espace d'arts Chaillieux lors l'exposition "Chaos" du 12 novembre 2022 au 17 décembre 2022	Artiste BRUCHANSKY Christophe	150,00 €
2022-274	10 novembre 2022	Contrat de mise à disposition d'œuvres originales d'un artiste à l'espace d'arts Chaillieux lors l'exposition "Chaos" du 12 novembre 2022 au 17 décembre 2022	Artiste Didier GIANELLA	150,00 €
2022-275	10 novembre 2022	Décision portant approbation des contrats de mise à disposition d'œuvres originales des artistes Christophe BRUCHANSKY- Claire BRUSADELLI- Didier GIANELLA- François MARTINACHE- Josselin Metivier- Henri WAGNER	Christophe BRUCHANSKY - Claire BRUSADELLI - Didier GIANELLA - François MARTINACHE - Josselin Metivier -Henri WAGNER	150,00 € / artiste + frais de logement des œuvres 963,90 €
2022-276	10 novembre 2022	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'Ecomusée du Grand Orly Seine Bièvre, le 16 novembre 2022 de 16h à 18h	Ecomusée du Grand-Orly Seine Bièvre	x
2022-277	14 novembre 2022	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD) pour l'organisation d'un concert d'orchestre symphonique le 13 décembre 2022	Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD)	x
2022-278	14 novembre 2022	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'Association des Amis de l'Ecole Nationale de Musique de Fresnes	Association des Amis de l'Ecole nationale de	x

		(AENM) pour l'organisation d'une répétition de l'orchestre FAZ le 17 décembre 2022	Musique (AENM)	
2022-279	14 novembre 2022	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD) pour l'organisation d'une rencontre de harpes les 4 et 5 février 2023	Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD)	Frais techniques 164 €
2022-280	14 novembre 2022	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD) pour l'organisation d'un concert le 12 février 2023	Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes (CRD)	x
2022-281	16 novembre 2022	Décision d'approbation de l'avenant modificatif 01 au contrat signé le 6/09/2022 avec Mme Sylvie Anne HERZOG, pour sa participation à l'exposition organisée par la Ville « A fleur de peau » (frais de transport)	Mme Sylvie Anne HERZOG	233,00 € TTC
2022-283	16 novembre 2022	Décision d'approbation du contrat de prestation pour une conférence avec l'Association Marion la main tendue le 3 décembre 2022, sur le thème du harcèlement scolaire	Association Marion la main tendue	600 € TTC
2022-284	18 novembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 13, rue Julien Chaillioux	x	x
2022-285	18 novembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 27, rue de Verdun	x	x
2022-286	21 novembre 2022	Contrat de cession du spectacle "TEMPO TEMPO" pour le 3 février 2023 à la Grange Dîmière	La FAMILIA SARL	2880,15 € TTC
2022-287	22 novembre 2022	Désignation d'un cabinet d'avocats pour la représentation de la Ville devant la juridiction administrative	Cabinet CGCB	3 600 € TTC
2022-288	22 novembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur un emplacement de parking - lot 15020 sis 52-82, avenue de la Division Leclerc	x	x
2022-289	23 novembre 2022	Location du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice (ANVP) le 29 novembre 2022	Association ANVP	746 €
2022-290	23 novembre 2022	Approbation de la convention de mise à disposition de bien avec l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre pour l'exercice de la compétence déchets (camion pour enlèvement dépôts sauvages)	Grand-Orly Seine Bièvre	x
2022-291	25 novembre 2022	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux parkings intérieurs - lot 15132 et 15193 sis 52-82, avenue de la Division Leclerc	x	x
2022-292	25 novembre 2022	Approbation du contrat de maintenance n° 2022-08570 GF à passer entre la Ville de Fresnes et la société CIRILGROUP pour le logiciel Civil Net Finances	CIRIL GROUP	12 498 € TTC / an
2022-293	25 novembre 2022	Approbation de la convention de prêt de matériel scénique de la part de la commune de Saint-Cyr-l'École	Commune de Saint-Cyr-l'École	x

Concernant la décision n° 2022-247, portant sur l'approbation de la convention d'occupation de deux points sur le territoire du domaine de la peupleraie, Monsieur Madelin souhaite connaître l'objet exact de cette convention. Il pose la même question au sujet de la décision n° 2022-259 portant sur l'approbation d'une convention d'occupation d'un point sur le territoire du Clos de la Garenne.

Madame La Maire répond que se sont des pupitres du parcours de mémoire et du parcours sur le patrimoine de la Ville.

Concernant la décision n°2022-287, portant sur la désignation d'un cabinet d'avocat pour la représentation de la Ville devant la juridiction de la Ville, Monsieur Madelin demande quelle est l'affaire concernée.

Madame La Maire explique que le cabinet d'avocats a été sollicité pour défendre la Ville dans un recours sur le permis de construire de la parcelle " Buffalo ", qui a fait l'objet d'un refus.

Monsieur Madelin demande quel est l'objet du refus du permis de construire sur cette parcelle.

Madame La Maire répond que le projet ne répondait pas aux critères et ni à la charte de la Ville. Concernant la décision n° 2022-290, pour la mise à disposition de bien à l'EPT, Monsieur Madelin demande ce que signifie la précision indiquant que le camion concerné est celui qui sert à l'enlèvement des dépôts sauvages.

Madame la Maire répond qu'il s'agit du camion servant également au ramassage des encombrants.

Concernant la décision n° 2022-243, qui porte sur l'approbation du mandat passé entre la Commune et l'agence Foncia Fresnes pour la mise en vente d'un local commercial au 8, rue Maurice Ténine, Monsieur Carlier souhaiterait connaître l'évaluation qui a été faite de la valeur de ce bien. Par ailleurs, il indique avoir eu connaissance d'une réunion publique d'information concernant un projet à proximité du 8 rue Maurice Ténine, portant sur la construction immobilière en accession à la propriété de douze logements. Il souhaite savoir si le local commercial de la Ville sera ou non intégré dans ce projet.

Madame la Maire précise que le promoteur du projet du 6 rue Maurice Ténine avait contacté la copropriété qui est attenante au 8, mais qu'il n'y a pas eu d'accord sur un projet commun. Elle ajoute que, concernant ce local commercial, la Ville a souhaité le vendre puisqu'elle n'a pas vocation à être pas bailleur commercial. C'est pourquoi, la Ville a mis en vente ce local, pour un prix de 90 000 euros.

Monsieur Carlier souhaite avoir la confirmation que le 8 rue Maurice Ténine ne sera pas démoli.

Madame la Maire confirme que, le bâtiment situé 8 rue Maurice Ténine étant une copropriété, il a été exclu du projet en raison des prétentions des différents copropriétaires.

Madame Leclerc-Bruant indique qu'en effet la Ville a encouragé des négociations entre la copropriété et le promoteur mais que cela n'a pas pu aboutir. Elle ajoute que la Ville a veillé à ce que, dans le projet de permis de construire, la future construction se fasse en cohérence avec rapport l'alignement des immeubles, dans l'hypothèse ou un second projet s'élaborait ultérieurement sur la parcelle voisine.

28. Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

N° Marché - Titulaire	N° 22009 - Société PL DIFFUSION
Intitulé	Fourniture et livraison de fournitures parascolaires (de loisirs créatifs) et artistiques pour les services municipaux
Durée	Une année à compter de la date de réception de la notification au titulaire - reconduction tacite 3 fois par période successive de douze mois.
Montant du marché	Sans minimum annuel H.T. et avec le montant maximum annuel de : 60 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 22013 - Société SAS VERRE & METAL
Intitulé	Remplacement de la toiture verrière du bâtiment de la bibliothèque municipale
Durée	de la date de réception de la notification au titulaire jusqu'à la réception des travaux. (délai maximum de 3 mois)
Montant du marché	Montant global et forfaitaire de 249 995 euros H.T. (299 994 euros T.T.C.)

N° Marché - Titulaire	N° 22016 - Lot n° 1 - Société LES CHARPENTIER DE PARIS
Intitulé	Travaux de réfection de la toiture et renforcement de la Charpente du gymnase de La Paix
Durée	de la date de réception de la notification au titulaire pour une durée maximum de 3 mois.
Montant du marché	Montant global et forfaitaire de 82 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 22016 - Lot n° 2 - Société PRO ÉTANCHEÏTE
Intitulé	Travaux d'étanchéité et installation d'un dispositif anti-chute sur la toiture du gymnase de La Paix
Durée	de la date de réception de la notification au titulaire pour une durée maximum de 3 mois.
Montant du marché	Montant global et forfaitaire de 158 046,80 €

N° Marché - Titulaire	N° 22017 - Société ECOGOM
Intitulé	Prestations de maintenance préventive et corrective des aires de jeux extérieures de la commune
Durée	De la date de réception de la notification au titulaire pour une durée d'une année - reconduction tacite 3 fois par période successive de douze mois.
Montant du marché	Sans montant annuel minimum et avec le montant annuel maximum de 30 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 22018 - Société CIPA
Intitulé	Achat et livraison de fournitures scolaires, parascolaires et artistiques pour les services municipaux
Durée	De la date de réception de la notification au titulaire jusqu'au 31/10/2022
Montant	Montant annuel minimum de 10 000 euros H.T. et montant annuel maximum de 90 000 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 22022 - Société OBJECTIF VILLE CONSULTANTS-SEGAT-VILLE OUVERTE
Intitulé	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'étude et de programmation urbaine sur le secteur du Moulin de Berny
Durée	De la date de réception de la notification au titulaire pour une durée ferme de 2 années.
Montant	Montant global et forfaitaire de 75 150 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 22023 - Société S.E.N.I.
Intitulé	Prestations de nettoyage des parkings publics souterrains de la commune
Durée	A compter de la date du 05/12/2022 pour une durée d'une année - reconduction tacite 3 fois par période successive de douze mois.
Montant	Montant global et forfaitaire annuel de 9 363,70 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 22026 - Lot 1 - Société NORBA
Intitulé	Travaux d'amélioration énergétique dans le bâtiment du Centre technique municipal - Lot 1 : remplacement des menuiseries extérieures
Durée	de la date de réception de la notification par le titulaire pour la durée de 4 mois maximum.
Montant	Montant global et forfaitaire de 267 605 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 22026 - Lot 2 - Société CEBAT
Intitulé	Travaux d'amélioration énergétique dans le bâtiment du Centre technique municipal - Lot 2 : Étanchéité et isolation de la toiture
Durée	de la date de réception de la notification par le titulaire pour la durée de 4 mois maximum.
Montant	Montant global et forfaitaire de 197 803 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 22032 - Lot n° 1 - Société APAVE
Intitulé	Prestations de contrôle et vérification réglementaires des équipements techniques des bâtiments communaux (électriques, gaz, appareils de levage et élévateurs)
Durée	de la date de réception de la notification par le titulaire pour une année (12 mois) - reconduction tacite 3 fois par période successive de douze mois.
Montant	Montant global et forfaitaire annuel de 33 965 euros H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 22032 - Lot n° 2 - Société SOLEUS
Intitulé	Prestations de contrôle et vérification réglementaires des équipements d'aires de jeux et sportifs de la commune
Durée	de la date de réception de la notification par le titulaire pour une année (12 mois) - reconduction tacite 3 fois par période successive de douze mois.
Montant	Montant annuel global et forfaitaire de 2 211,00 euros H.T.

ACTES MODIFICATIFS

N° Marché - Titulaire	N°22020-Sodexo Education
Intitulé	Marché de service d'assistance technique et fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective de la ville de Fresnes
Objet de l'acte modificatif n° 1	Annuler et remplacer la clause d'engagement de l'acte d'engagement faisant référence à un CCAP inexistant. La nouvelle rédaction de l'acte d'engagement est à prendre en compte.

MARCHÉS DE MOINS DE 40 000 Euros H.T.

FC2022-42	13 octobre 2022	Service aux entreprises	Réfection des tatamis du Dojo du Gymnase de la Paix 64 Avenue de la Paix en décembre 2022 / janvier 2023	RDS	13 917,60 € HT
FC2022-43	13 octobre 2022	Service aux entreprises	Mise en place d'un filet de protection de la façade de l'échelle Jean Monnet	JML ENTREPRISES	31 368 € TTC
FC2022-44	19 octobre 2022	Service aux entreprises	Remplacement de deux ballons électriques du Club House de Rugby rue de la Butte en décembre 2022 / janvier 2023	CONFORTI'S	9 748,80 € TTC
FC2022-45	21 octobre 2022	Service aux entreprises	Mission programmeur et assistance maîtrise d'œuvre pour la réfection du Club House, vestiaire et appartement du gardien (Phase 1 à 3) avec coordination et management du projet	ALTEREA	33 663,24 € TTC
FC2022-46	21 octobre 2022	Service aux entreprises	Relevé de façade de l'école Jean Monnet par un géomètre	GE3D PARIS	7 344,60 € TTC
FC2022-47	21 octobre 2022	Service aux entreprises	Remplacement d'une chaudière 22 rue Maurice Ténine, occupé par le secours populaire,	CONFORTI'S	4 858,16 € TTC
FC2022-48	21 octobre 2022	Informatique et téléphonie	Maintenance Soluteam(un intégrateur de solutions de cyber sécurité dont l'antivirus Sophos - déployé à la mairie pour sécuriser le Système d'information	SOLUTEAM	5 040,00 €TTC
FC2022-49	21 octobre 2022	Garage	Achat de 2 Renault ZOE R 90 électrique (occasion)	RENAULT RETAIL GROUPE FRESNES RRG	27 000 € TTC
FC2022-50	2 novembre 2022	Cadre de Vie	Achat de décorations de Noël	MODERNEDEC OR	6824,7 € TTC
FC2022-51	4 novembre 2022	Service aux entreprises	Mise en place de fenêtres des classes rez-de-chaussée de l'école Doisneau de décembre 2022 / janvier 2023	FRANCAISE DE MIROTERIE	8 608,20 € TTC

FC2022-52	4 novembre 2022	Service aux entreprises	Mission programmiste et assistance maitrisée d'œuvre pour la réfection du club house, vestiaire et appartement du gardien (phase 4) avec coordination et management du projet	ALTERA	16 446,60 € TTC
FC2022-53	9 novembre 2022	Régie bâtiments	Achat de caméra de contrôle pour les canalisations et déboucheurs électriques	DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	6451,19€ TTC
FC2022-54	10 novembre 2022	Cadre de vie	Achat+pose personnage 3D+ stock 4 personnage 3D pour les points écoles	AUBRAC SIGNAL	18 096 € TTC
FC2022-55	10 novembre 2022	Cadre de vie	Aménagements allée du columbarium	PAVEURS DE MONTROUGE	9402 € TTC
FC2022-56	10 novembre 2022	Cadre de vie	Pose de rondin matière recyclé, parc moulin de Berny	PLAS ECO	9 534 € TTC
FC2022-57	14 novembre 2022	Cadre de vie	Pose d'entourage d'arbres rue Auguste Daix	PLAS ECO	9619,20 € TTC
FC2022-58	14 novembre 2022	Cadre de vie	Diagnostic vétusté et équilibre des quatre mâts du stade de la paix	REILUX	6540 € TTC
FC2022-59	14 novembre 2022	Cadre de vie	Création d'une aire de Street Workout au Stade de la Paix 64 avenue de la Paix en avril 2023	PLAYGONE	49 997,40 € TTC
FC2022-60	ANNULÉE report à FC2022-63				
FC2022-61	17 novembre 2022	Cadre de vie	Changement de la lampe du stade Gaston Roussel	CITEOS	9 336 € TTC
FC2022-62	23 novembre 2022	Régie bâtiments	Achat de coffrets électriques	ERGELEC	10 829,57 € TTC
FC2022-63	1er décembre 2022	Cadre de vie	Achat de poubelles en matière recyclé pour parc villette	ESPACE URBAIN	5 817,60 € TTC

Monsieur Madelin demande, au sujet de la décision n° 45 pour une mission de programmiste et assistance à maîtrise d'œuvre pour la réfection d'un club house, quel est le club house concerné.

Madame la Maire répond qu'il s'agit des vestiaires du terrain de football.

Concernant la décision n° 46, qui concerne la réalisation d'un relevé de façades de l'école Jean Monnet par un géomètre, Monsieur Madelin demande quel est l'objectif de cette prestation.

Madame la Maire répond que le relevé de façade de l'école Jean Monnet intervient dans le cadre de travaux de reprise des façades, rendus nécessaire du fait de malfaçons constatées dans des travaux de réfection antérieurs, lesquelles font entrer en jeu la garantie décennale.

Concernant la décision n° 49, portant sur l'acquisition de deux Renault ZOE d'occasion, Monsieur Madelin souhaite connaître la destination prévue pour ces véhicules.

Madame la Maire répond que ces deux véhicules sont à destination des services de la Ville. Elle ajoute que le prix des ZOE a augmenté car les batteries sont vendues également désormais. Il était donc plus intéressant d'acheter des véhicules d'occasion, qui ont peu roulé.

Monsieur Besnier a sollicité qu'un vœu soit pris en urgence par l'assemblée délibérante.

Monsieur Um et Monsieur Doms sont absents pour le vote sur l'urgence.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart – **5 contre** – Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier – décide d'approuver l'urgence et de délibérer sur le vœu.

29. Vœu municipal relatif à l'arrêt de la privatisation des bus pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous

Après en avoir délibéré,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yann Pirolli, rapporteur,

Madame Claude indique avoir pris note des éléments présentés dans ce vœu mais que certains d'entre eux sont un peu faussés. Elle précise c'est plutôt l'ouverture à la concurrence qui est due aux normes européennes et non la privatisation. Concernant le prix du Pass Navigo, que ce n'est pas un choix de la Région mais une contrainte liée à la hausse des prix de l'énergie, ce qu'elle sait être dommageable pour les usagers. Cette hausse du prix du Pass Navigo est due également aux avances accordées pendant la crise COVID dont l'État demande aujourd'hui le remboursement. La Région s'est ainsi retrouvée avec 950 millions d'euros manquants pour boucler le budget d'Île-de-France mobilité.

Madame Claude précise que, pour certains Pass, l'augmentation a été minorée, notamment pour le Pass Imagin'R qui n'augmentera que de 2 euros par mois.

S'agissant de la pénurie des chauffeurs, elle indique qu'il s'agit d'un phénomène dont l'ampleur est nationale et qu'elle est due à un manque d'attractivité des postes et à l'ouverture à la concurrence. Elle ajoute que le métier de conducteur fait partie des métiers en tension et que cela ne peut pas être imputable à la Région.

Monsieur Pirolli indique ne pas comprendre la différence entre privatisation et mise en concurrence, car lorsqu'il y a mise en concurrence il y a privatisation.

Après en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez (représentée), Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart – **6 contre** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier – émet le vœu suivant : Demander à Valérie PECRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités, d'annuler la hausse du passe Navigo et de renforcer l'offre de transport, demander à l'État et à Île-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables et demander à Valérie PECRESSE, Présidente d'Île-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.

30. Questions diverses

Monsieur Vafiadès fait remarquer que, sur l'avenue de la Paix, il y a des difficultés de circulation, en particulier pour les bus et les camions. Des véhicules stationnent devant les entrées de certaines résidences. Il estime que le choix fait par la Ville de supprimer les barrières a un côté esthétique mais que cela engendre des stationnements gênants. Il alerte sur la présence d'un camion blanc stationné depuis six mois au même endroit, qui n'est plus assuré depuis quasiment un an et demi, dont le contrôle technique

n'est plus valable et qui n'a pas été verbalisé. Il demande que les effectifs de police municipale, qui certes sont réduits, mais dont les agents font du bon travail, puissent être renforcés.

Concernant toujours l'avenue de la Paix, Monsieur Vafiadès indique que les travaux portant sur l'aménagement de bordures plantées ne sont pas achevés si bien que des véhicules stationnent sur ces bordures. La fin de ces travaux permettra d'empêcher le stationnement anarchique.

Il évoque ensuite la rue du Professeur Einstein et la rue du Professeur Fleming, sur lesquelles certains passages piétons servent de parking, alors que des enfants et des adolescents empruntent ces rues pour se rendre au collège ou l'école. Il souligne le fait que des voitures sont garées sur la chaussée, ce qui empêche les véhicules de se croiser sur le tronçon situé entre la rue des Groux et la rue Frédéric Mistral.

Monsieur Madelin souhaite lui aussi aborder le problème de stationnement, devant l'entrée principale du Parc des Sports. Il signale une difficulté liée à la faiblesse de l'éclairage public, au niveau du rond-point. Aussi Monsieur Madelin demande de rajouter, à cet endroit, des éclairages publics pour renforcer la sécurité.

S'agissant des campements sauvages à Fresnes, Monsieur Madelin souhaiterait savoir si une solution est envisagée.

Madame Ethève interpelle Madame la Maire, à propos de problématiques de stationnement de voitures en double-file sur la rue Maurice Ténine, à proximité de la Poste, ainsi que des travaux en cours de réalisation, qui engendrent des difficultés d'accès aux parkings de certaines résidences. Elle souhaiterait que la police municipale puisse effectuer des patrouilles dans ce secteur.

Par ailleurs, Madame Ethève souhaiterait connaître le nombre de logements vacants dans les résidences pour personnes âgées ainsi que l'ancienneté de ces vacances. Elle indique que la vacance de logements engendre un manque à gagner pour la Ville et souhaiterait savoir si des projets sont prévus qui pourraient l'expliquer.

Au sujet de l'éclairage public au niveau du Parc des Sports, Madame La Maire affirme ne pas avoir l'impression que ce soit mal éclairé et constate elle aussi que les véhicules sont garés sur la piste cyclable qui monte vers la rue Auguste Daix.

Concernant les campements sauvages, Madame La Maire, explique que se sont des terrains de l'État, donc sous sa responsabilité, et que la Ville pour sa part répond à ses obligations envers les populations, la collecte des déchets, la scolarisation des enfants et la domiciliation de ces familles.

Madame La Maire affirme que la police municipale passe régulièrement au niveau de la rue Ténine mais, précise qu'il sera demandé qu'elle passe davantage, compte tenu des incivilités qui s'y produisent et de la circulation dense sur cette rue.

S'agissant des logements des résidences pour personnes âgées, Madame la Maire indique que certains d'entre eux sont effectivement vacants mais que de nouveaux résidents vont arriver, puisque la Ville signe de nouveaux baux régulièrement. Elle précise que sur, la résidence Charcot, un ou deux appartements subissent des sinistres et qu'il a été demandé à Valophis d'effectuer les réparations avant de pouvoir les louer à nouveau.

Monsieur Caristan précise que les logements des résidences pour personnes âgées ne sont plus adaptés, car ils sont trop petits, s'agissant de studios, ce qui engendre des refus.

Monsieur Doms fait la déclaration suivante :

«J'ai appris de façon indirecte que la mairie avait lancé un appel pour une étude de programmation urbaine sur l'ilôt Roper-Chaillioux. Cela appelle plusieurs remarques.

La toute première est que nous devrions en être informés directement et non espérer qu'un Fresnois nous informera sur le sujet. Il y a là une très nette obstruction à l'exercice de notre mandat.

La seconde remarque est que ce n'est pas la première fois que cela se produit. J'ai appris avant l'été, toujours par un canal extérieur, qu'un appel d'offre avait été lancé également pour une étude urbaine sur le moulin de Berny. J'ai demandé qu'on me le communique... et j'attends encore. C'est bien pour cette raison que je pense que ce n'est pas du tout une omission de votre part, mais que c'est une politique délibérée de non-transparence.

La troisième remarque est qu'il existe une commission urbanisme à laquelle je participe régulièrement et pas une seule fois ces sujets n'ont été mis à l'ordre du jour. Les commissions sont des réunions formelles pour

présenter les délibérations à venir et lors desquelles on ne peut pas apporter le plus petit amendement (sauf exceptionnellement des modifications de rédaction), mais pas du tout un espace de concertation avec l'opposition pour intégrer ce qu'elle pourrait apporter comme amélioration.

Je pense qu'on va me répondre que si on fait appel à un AMO c'est parce qu'on ne sait pas précisément encore ce qui est faisable : cette réponse peut se comprendre, mais quand même on a bien une petite idée de l'orientation générale et des objectifs et je suppose que c'est dans les appels d'offre. Ce qui est contestable c'est qu'on n'en discute pas en commission, ne serait-ce pour confronter votre point de vue à celui de l'opposition.

Si jamais il n'y a aucune orientation dans ces appels d'offre - et c'est pour cela que je les réclame, c'est pour savoir s'il y en a et lesquels ils sont -, cela amène à une quatrième remarque. Peut-on penser que la définition politique du projet sera effectuée par le cabinet de conseil ? J'espère que non.

Y aura-t-il un comité de pilotage pour traiter de l'aspect politique de ces projets ? Certainement oui. L'opposition y sera-t-elle associée ? Cela semblerait normal, ne serait-ce que pour que l'AMO entende bien tous les avis et puisse, dans des réunions sans l'opposition, voir avec la majorité comment arbitrer.

Il est certain que, dans la phase d'élaboration, nous ne rendrons pas public le détail de nos échanges internes, ne serait-ce que dans l'espoir que nos idées seront intégrées aux projets. Pour autant, nous discuterons avec nos amis politiques des orientations et prendrons leur avis. On n'est quand même pas dans des projets ultra-secrets ou alors c'est une conception peu banale de la démocratie.

Après, quand le projet sera présenté aux citoyens, nous reprendrons une totale liberté de parole, soit pour approuver soit pour désapprouver.

Et cette stratégie du secret que je vous reproche n'est pas une critique théorique : cela s'est déjà passé pour le projet du moulin de Berny à l'été 2019, quand vous avez annoncé aux administrateurs de la SEMAF, que "les élus" n'étaient pas d'accord avec le projet le mieux-disant, alors qu'il ne s'agissait que de votre avis personnel.

Une seule solution pour que ces manipulations cessent, c'est que ces projets soient conduits dans la plus grande transparence et que l'opposition y soit associée, pas uniquement dans les réunions finales mais tout au long de l'étude.

A vous de prouver que les valeurs que vous dites mettre en avant, ne restent pas de simples mots qui ne s'appliquent pas dans la vraie vie. »

Madame Leclerc-Bruant rappelle que ces questions ont déjà été posées en commission municipale et que des réponses y ont été apportées. Elle ajoute que la majorité municipale a été élue sur un programme dans lequel étaient expressément identifiés un certain nombre de projets comme la rénovation du groupe scolaire Blancs-Bouleaux-Pasteur-Roux, la rénovation de l'espace du Moulin de Berny ainsi que le projet Roper-Chaillieux.

Elle ajoute qu'à cet effet la Ville a eu recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour cadrer le projet, puis le cahier des charges, et qu'une place significative est donnée à la concertation. Ce travail de concertation et d'accompagnement demande des compétences spécifiques. Ainsi, par exemple, pour la programmation urbaine sur le l'école Blancs-Bouleaux-Pasteur-Roux, la Ville a eu recours à un assistant à maîtrise d'ouvrages qui a déjà eu des expériences de réhabilitation d'école.

Madame Leclerc-Bruant rappelle aussi qu'aujourd'hui sur tous les projets de permis de construire qui dépassent un projet de maison individuelle, il y a systématiquement une réunion publique, durant laquelle il y a une présentation du permis avant qu'il soit signé.

Monsieur Doms demande à combien s'élève le coût pour l'installation d'un point d'eau pour les Roms.

Madame La Maire indique que cela coûterait entre 12 et 15 000 euros.

La séance est levée le 15 décembre 2022 à 23 heures et 39 minutes.

Fresnes, le 23 janvier 2023

Le secrétaire,
Olivier Guillotin

La Maire,
Marie CHAVANON